

Discours de Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la
Jeunesse

Dans le cadre du débat de politique générale de la Conférence
générale de l'UNESCO

14 novembre 2019

6 minutes

Monsieur le Président de la Conférence générale,

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Madame la Directrice générale,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

En tant que Ministre de l'Education et de la Jeunesse, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour rappeler les priorités de la France à l'UNESCO et notre vision de son organisation.

1. Education, enseignement supérieur, intelligence artificielle

La première de ces priorités, c'est notre volonté commune d'œuvrer à une plus grande justice sociale pour l'éducation dans le monde.

Dans un monde de plus en plus mouvant, il s'agit d'instruire et de former les jeunes afin de les rendre maîtres de leur destinée et de leur permettre d'être les acteurs du monde de demain.

La France est donc résolument déterminée à répondre à l'objectif de développement durable n°4, pour une éducation inclusive et de qualité pour tous, dont l'UNESCO est chef de file.

Dans ce combat pour l'école, nous soutenons l'UNESCO pour son action en direction des jeunes filles, encore trop souvent négligées ou exclues du système scolaire. Cet engagement a été rappelé par le Président de la République à l'occasion du G7. Nous avons ainsi organisé avec nos partenaires au mois de juillet une Conférence internationale G7 France-UNESCO portant sur l'innovation pour l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes. A cette occasion, nous avons lancé l'initiative « Priorité à l'égalité », dans laquelle l'UNESCO est un partenaire clé, notamment à travers le pôle de Dakar de son Institut pour la planification de l'éducation (IPE).

Cela me permet de rappeler le soutien que la France apporte à l'autre priorité transversale de l'UNESCO, l'Afrique. L'augmentation de nos contributions volontaires en 2019 a été fléchée sur l'éducation et notamment sur des projets mis en œuvre en Afrique.

L'an prochain, nous mettrons en œuvre «Africa 2020 » un projet de saison inédit, panafricain et pluridisciplinaire, initié par le Président de la République pour mieux faire connaître l'Afrique d'aujourd'hui.

Au cœur de nos missions pour l'éducation des enfants, il doit aussi y avoir l'apprentissage du respect et de la prévention des violences à l'école. La France soutient l'engagement de l'UNESCO et la nécessité d'une mobilisation internationale sur ce sujet. A cette fin, dans le prolongement de la déclaration conjointe des ministres de l'éducation du G7 en juillet dernier, elle plaide pour la création d'une journée internationale dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire et œuvrera avec l'Unesco à l'accueil d'une conférence internationale à Paris en mai 2020.

Car voilà tout l'enjeu : permettre à chaque enfant de devenir un citoyen éclairé, respectueux et fiers de nos valeurs humanistes.

Mais pour que cette ambition pour l'éducation de chaque enfant dans le monde réussisse, nous devons être en mesure d'anticiper les évolutions et les bouleversements du monde : bouleversement numérique d'une part, bouleversement démographique et économique d'autre part.

Deux sujets à l'ordre du jour de la Conférence générale montrent que l'UNESCO dispose de cette capacité.

Le premier concerne le numérique. Face aux risques réels que posent l'utilisation des données, l'élaboration d'un instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle va nous permettre de disposer d'un cadre commun pour encadrer son usage. Ce cadre est particulièrement important dans le domaine de l'éducation et pour les mineurs.

Le second concerne la mondialisation croissante des flux d'étudiants. Pour y répondre, nos pays ont abouti au projet de Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur. Ce texte, qui devrait être adopté lors de cette Conférence générale, va nous permettre, pour la première fois, de disposer d'un cadre de principes communs pour la reconnaissance des titres d'enseignement supérieur.

Je salue enfin l'initiative de l'UNESCO sur « l'Avenir de l'éducation », ainsi que les membres de la Commission internationale en charge de ce passionnant projet. J'appelle de mes vœux des recommandations adaptées aux différents contextes, qui nous permettent d'atteindre l'ODD 4 à l'horizon 2030 et d'entreprendre des travaux de plus long terme.

2. Protection du patrimoine et environnement

Notre objectif commun pour l'éducation est ainsi d'œuvrer à une plus grande justice sociale. Et cela, pour permettre l'émancipation de chacun.

Or toute émancipation, et toute autonomie, se développent dans un contexte particulier, avec des attaches à une histoire et à un environnement spécifique qui forgent nos identités.

C'est pourquoi la France soutient également l'UNESCO dans sa mission de protection du patrimoine. Le patrimoine culturel, qu'il s'agisse du patrimoine matériel ou du patrimoine immatériel, a cette particularité d'être à la fois propre à une culture et bien commun de l'humanité, comme le montre l'initiative phare de l'UNESCO, « Faire revivre l'esprit de Mossoul ». Il est de notre devoir de protéger et mieux faire connaître ce patrimoine.

Je tiens aussi à rappeler que l'UNESCO, au travers différents programmes, comme le programme sur l'homme et la biosphère ou la Commission océanographique intergouvernementale, a acquis une expertise essentielle pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, que nous devons continuer à développer.

3. Liberté d'expression et sécurité des journalistes

C'est également parce qu'il n'y a pas d'autonomie possible sans liberté d'expression et sécurité des journalistes que ces deux thèmes constituent un axe important de l'engagement dans la France au côté de l'UNESCO. Dans un contexte toujours marqué par les meurtres de journalistes, l'action de l'organisation, notamment en tant que coordonnatrice du « Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité », est plus que jamais nécessaire.

4. Budget et gouvernance

Pour mettre en œuvre toutes ces missions, il est nécessaire de disposer d'une organisation efficace et doté de moyens suffisants. Je veux donc réaffirmer le soutien de la France au projet de transformation stratégique de l'UNESCO et à l'adoption d'un budget à hauteur des défis actuels. Nous travaillons également pour créer des synergies entre l'UNESCO et les autres organisations engagés dans les mêmes secteurs, comme le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) ou l'ALIPH.

Enfin, je voudrais dire un mot des enjeux spécifiques de cette Conférence générale et des projets d'amendements à l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Nous ne devons pas oublier que nous avons avec l'Acte constitutif un texte majeur, fruit de longues négociations, qui ont permis d'atteindre un équilibre qui ne serait peut-être plus possible aujourd'hui. Il ne me semble pas opportun de remettre en cause cet équilibre et de créer de nouvelles divisions entre nous, alors que les tensions ont été apaisées par ailleurs et que notre priorité est de nous concentrer sur le renouveau de l'UNESCO et la mise en œuvre de ses programmes.

Je vous remercie.